

Communiqué de presse

09 décembre 2024

Protection et bien-être animal

Offrir un animal à Noël ? La majorité des Français désapprouvent et c'est une bonne nouvelle !

Chaque année, le choix des cadeaux peut devenir un casse-tête pour de nombreux Français. Si la tentation peut être grande de vouloir faire une bonne action en offrant un animal de compagnie, la démarche est loin d'être responsable. Bonne nouvelle, les Français sont loin d'adhérer à cette pratique, conscients qu'un animal n'est pas un jouet. D'après un sondage OpinionWay pour le Fichier National I-CAD, une majorité de Français désapprouvent l'idée d'offrir un animal pour Noël... et ne souhaitent pas en recevoir.



Pour la majorité des Français, un animal n'est pas un jouet

Le sondage révèle ainsi que **71% des Français estiment qu'offrir un animal de compagnie pour Noël est une mauvaise idée et 88 % ne souhaite pas en recevoir à Noël**. Conscients des risques que cela représente, huit sur dix sont convaincus qu'offrir un animal favorise les abandons quelques semaines ou mois plus tard. Ils sont autant à estimer que la démarche n'est pas une bonne pratique d'adoption. D'ailleurs, pour **les 3 / 4**, cela reviendrait à **l'assimiler à un jouet**.

Le consentement, un préalable à l'adoption responsable

Signe que l'adoption responsable s'ancre davantage dans les esprits, pour **95% des répondants**, offrir un chien ou un chat à Noël ne doit pas se faire sans le consentement du futur possesseur. Et pour la très grande majorité (8 Français sur 10) qui ne souhaitent pas

recevoir un animal pour Noël, près d'1/3 (27%) veut être consultée au préalable, tandis que 15% préféreraient choisir eux-mêmes leur futur compagnon.

Les moins de 35 ans, une exception ?

Si l'ensemble des résultats révèlent une attitude responsable quant à la question du bien-être animal, **les moins de 35 ans se démarquent car 29% des 18-24 ans et 29% des 25-34 ans ont pour projet d'offrir un chat ou un chien contre 8% chez les plus de 65 ans**, potentiellement plus aguerris aux obligations qui incombent aux futurs adoptants.

L'adoption responsable, une démarche réfléchie à appliquer toute l'année

Si les Français sont unanimes et estiment qu'offrir ou recevoir un animal à Noël n'est pas une bonne pratique d'adoption, le travail de pédagogie et de sensibilisation sur l'adoption responsable doit se poursuivre tout au long de l'année - notamment auprès des plus jeunes - Noël ne faisant pas exception !

Pour rappel, un chat vit en moyenne 12 à 18 ans quand un chien a une espérance de vie oscillant entre 10 à 15 ans. Il est impératif de s'assurer que le futur détenteur ou la future détentrice et l'animal puissent vivre ensemble pendant plusieurs années en prenant en compte plusieurs paramètres : le caractère du chat ou du chien mais aussi la charge financière – la santé et le bien-être animal ont un coût.

En cette période de fêtes, I-CAD rappelle que l'adoption responsable passe par le respect des obligations à l'instar de la stérilisation, la vaccination et l'identification.

L'identification des animaux par puce électronique ou tatouage est obligatoire en France depuis 2012 pour les chiens, chats et furets. Cette démarche, à réaliser avant les 4 mois pour un chien ou les 7 mois pour un chat, officialise le lien entre l'animal et son détenteur.

Elle garantit une traçabilité essentielle pour connaître ses origines, attester des soins reçus et faciliter sa protection en cas de cession, perte ou vol.

À propos du Fichier National I-CAD

Sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la société Ingenium animalis assure la gestion du Fichier National d'Identification I-CAD (Chiens, Chats, Furets) en France.

Le Fichier National I-CAD est la plus grosse base de données, tant française qu'européenne, dédiée aux chiens, aux chats et aux furets. Gratuit et sécurisé, ce fichier est consulté et actualisé quotidiennement par l'ensemble des acteurs de la filière concernés par la traçabilité d'un animal domestique en France (vétérinaires, éleveurs, tatoueurs, mairies, polices, gendarmeries, associations et autres ayants droits, etc.).

CONTACTS PRESSE

Agence Maarc
Ando Razakarisoa, Consultant
09 72 22 00 68 - ando.razakarisoa@maarc.fr